



## **Termes de référence**

### **Recrutement d'un/e consultant/e - expertise en Droit**

|                            |   |                                       |
|----------------------------|---|---------------------------------------|
| Titre du projet            | : | Initiative Spotlight en Haïti         |
| Lieu                       | : | Haïti                                 |
| Superviseur                | : | UNDP Haiti-Unité de Gouvernance       |
| Durée du contrat           | : | 60 jours sur 4 mois                   |
| Date limite de candidature | : | 14 juin 2021                          |
| Date de début du contrat   | : | 21 juin 2021                          |
| Résultats Spotlight        | : | Outcome 1, Output 1.1, Activity 1.1.3 |

#### **I. Contexte**

Le programme pays Spotlight Haïti 2020-2023 est un partenariat entre le Gouvernement d'Haïti, les Nations Unies et l'Union Européenne. C'est un programme triennal, qui vise à protéger les femmes et les filles contre les violences familiales basées sur le genre. Il a également pour ambition d'assurer une prise en charge holistique des femmes et filles survivantes de violences. Il met un accent particulier sur les besoins spécifiques des groupes exposés à de multiples formes de discriminations.

Afin de parvenir à opérer un changement significatif, le programme pays Spotlight s'articulera autour de six piliers qui sont sous-tendus par des théories du changement dont la consistance et l'efficacité ont été vérifiées : l'amélioration de l'environnement législatif et politique; le renforcement des capacités des institutions nationales et locales en matière d'application des lois et de planification stratégique; la promotion des normes et valeurs sociales protectrices des femmes et des filles contre les violences; la disponibilité et l'accès aux services de qualité pour une prise en charge holistique et équitable à l'endroit des survivantes ; la disponibilité de données statistiques quantitatives et qualitatives actualisées ; et la structuration du mouvement féminin en vue d'accroître sa capacité à influencer les politiques et le changement social.

Conformément au principe de l'Agenda 2030, qui prévoit de ne laisser personne pour compte, les 12 principaux groupes cibles identifiés pour l'Initiative Spotlight de la République d'Haïti sont : les femmes et les filles vivant dans les zones rurales ; les LGBTI ; les femmes et les filles handicapées ; les femmes et les filles vivant avec le VIH, en particulier les adolescentes; les femmes et filles chefs de ménages ; les femmes et filles travailleuses domestiques ; les femmes et filles en situation d'exploitation sexuelle et professionnelles de sexe ; les filles hors du système scolaire ; les femmes et filles vivantes dans les zones urbaines précaires ; les femmes et filles touchées par le changement climatique ; les femmes et filles travailleuses migrantes ; les femmes âgées.

#### **Contexte spécifique**

En dépit de la signature et de la ratification des conventions internationales - telles que la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF, 7 avril 1981) et la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence faite aux femmes (Belém Do Para, 3 avril 1996) - devant systématiquement abroger toutes lois non conformes aux exigences de ces conventions, il reste évident qu'il est nécessaire de mener d'autres actions sur le plan légal pour mieux protéger les femmes et les filles contre les différents types de violence répertoriée dans l'environnement haïtien. Par conséquent, pour une meilleure

protection des femmes et des filles contre toutes les formes de discriminations, le cadre légal en vigueur devrait être révisé et amendé afin d'intégrer des infractions d'ordre discriminatoire ou sexuel, y compris les cas des violences domestiques et familiales, de violences sexuelles incestueuses et conjugales, et du harcèlement sexuel, etc.

Suites aux recommandations du comité de la CEDEF en 2016, des réformes légales ont été entamées pour réviser en profondeur les lois contradictoires et particulièrement les Codes Pénal, Civil et d'Instruction Criminelle Haïtien. La récente proposition de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des VFFF a été également déposée au Sénat de la République le 3 avril 2018. En conformité avec le rapport national CEDEF 2014 et les recommandations de l'EPU de juin 2017, le gouvernement haïtien s'est engagé à supprimer les lois discriminatoires à l'égard des femmes et de filles. Cette proposition a été formulée avec la participation de certaines organisations féminines et féministes. Sur le plan procédural, il est à relever qu'elle peut encore faire l'objet de révision compte tenu que le parlement n'a pris aucune décision définitive sur son adoption.

En vue de donner une réponse à ce contexte, le programme – pays Spotlight a prévu dans le pilier 1,<sup>1</sup> à travers les interventions du PNUD vise des actions relatives à la révision de la proposition de loi sur les violences faites aux femmes pour garantir son inclusivité, en conformité aux différentes conventions signées par Haiti et recommandations des organes de traité des droits Humains (CEDEF, EPU), avec la participation accrue des différents groupes de femmes et de filles qui font face aux formes multiples croisées de violence. Et s'assurer que la proposition intègre, typifie et codifie pleinement la violence domestique, le viol, harcèlement sexuel et autres formes de violence familiale faites aux femmes et aux filles, en ligne avec les standards et engagements internationaux.

Ces actions seront réalisées sous l'autorité de la Responsable de l'Unité Gouvernance du PNUD et la supervision directe de la coordonnatrice du projet à travers une étroite collaboration avec les agences du SNU parties prenantes du programme et l'équipe de programme (coordination et cohérence technique), le leadership du Ministère à la Condition Féminine et aux droits des femmes(MCFDF), les autres Ministères sectoriels, le parlement haïtien, les organisations de la société civile, et autres instances concernées, en vue de relever les véritables défis pour la prise en compte de la protection des groupes marginalisés dans ladite proposition.

## **II. Objectif de la consultation**

Réviser la loi sur les violences faites aux femmes pour garantir son inclusivité, en conformité aux différentes conventions signées par Haiti et recommandations des organes de traité des droits Humains (CEDEF, EPU), avec la participation accrue des différents groupes de femmes et de filles qui font face aux formes multiples croisées de violence.

- Faire l'analyse comparée de la proposition de loi sur la VFFF et les normes internationales ratifiées en la matière par le gouvernement haïtien, pour réviser son intégration pleine des

<sup>1</sup> L'amélioration de l'environnement législatif et politique pour qu'il soit conforme aux conventions internationales



violences domestiques, viol conjugal/familiale, harcèlement sexuel, abus et autres formes de VFFF familiales.

- Faciliter une meilleure connaissance de ladite proposition de loi et ses avantages ; pour son amélioration et le renforcement de la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, notamment la violence familiale.
- Identifier et formuler de manière participative des recommandations et pistes de révision de la proposition de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles, pour refléter les besoins et intérêts des femmes et filles traditionnellement moins prise en compte ou consultées, y compris les groupes cibles.
- Mobiliser les acteurs pour susciter l'engagement continu des parties prenantes afin de contribuer à la sensibilisation et au plaidoyer sur la proposition de loi.

### **III. Résultats attendus**

- Les différents acteurs s'approprient de la proposition de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles pour une meilleure connaissance et appui pour son approbation, de la part des femmes et des filles en particulier celles appartenant à des groupes marginalisés ainsi que les acteurs avec influence décisionnelle ;
- Les parties prenantes aux forums consultation et validation dégagent un ensemble de recommandations partagées et validées entre elles pour les travaux de révision de la proposition de loi sur la VFFF.

### **IV. Produits/Livrables de la consultation**

- Plan de travail détaillé et une proposition méthodologique préliminaire sur l'exercice participatif et inclusif des groupes de femmes et filles dans la révision de la loi, y compris un calendrier détaillé de la tenue des interventions (rencontres, séances et autres) soumis et validé par le PNUD à travers la Responsable de l'Unité gouvernance ;
- Listes des participants aux forums et des intervenants prédéfinies ;
- Guide méthodologique pour l'orientation des consultations validé avant l'organisation des 04 ateliers, comprenant : i) des méthodes de consultation hautement participatives et dynamiques, ii) des séances de formation courtes pour le nivellement des connaissances et compréhension commune de concepts, maximisant la capacité de participation et contribution des personnes consultés, iii) un guide de contenu 'minimum' selon les standards internationaux pour conduire les séances, iv) des outils d'évaluation post-événement pour mesurer la satisfaction des participant avec l'intégration de leur contributions dans les proposition finales, leur prise de connaissance accrue sur les lois, et les leçons apprises et recommandation sur les démarches des propres participantes, v) un outil simple (consulté avec le point focal de KM/Communication RCO) pour documenter des témoignages volontaires courts ;
- 04 ateliers (04 départements) de 02 jours chacun organisés, regroupant 50 personnes au minimum pour les consultations, la restitution et le travail technique sur la proposition de loi ;
- Rapport détaillé de chaque atelier, soit 04 rapports incluant les recommandations des participants relatives à la révision de la proposition de loi, les listes de participants et évaluations annexées à chaque rapport ;



- Rapport intérimaire soumis et validé par le PNUD à travers la Responsable de l'Unité gouvernance ;
- Document du texte révisé de la proposition de loi sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles alimentées des recommandations à l'issue des 04 ateliers ;
- Rapport final de la consultation soumis et validé par le PNUD à travers la Responsable de l'Unité gouvernance mettant l'accent sur les leçons apprises, les difficultés rencontrées et les recommandations ;

### **Méthodologie**

La méthodologie doit utiliser comme référence les guides et manuels sur législations sur VFFF, particulièrement le *Manuel de Législation sur la Violence à l'Égard des Femmes* de l'ONU, les instruments internationaux sur les droits de femmes avec handicap,<sup>2</sup> des instruments pour former la société civile en législation VFFF comme le [Legal Education Guide for the Civil Society Organizations on Protection of Women against Gender Based Violence and Domestic Violence](#), entre autres, pour assurer l'alignement avec les standards internationaux en droits et les bonnes pratiques.

D'un autre part, la méthodologie proposée pour les ateliers et autres activités de consultation devra expliquer comment les besoins d'accessibilité pour les participantes avec un handicap (de mobilité, audiovisuel, etc.) ou femmes/filles peu scolarisées seront prise en compte (les méthodes, matériels, installations/locaux des ateliers).

Il sera souhaitable que le consultant se coordonne et prenne en compte les partenaires d'exécution Spotlight qui représentent des personnes avec handicap (e.g. la Coalition Nationale des Associations des Personnes Handicapées/CONAPH), pour assurer une bonne cohérence du en cours par différents acteurs sous le programme et prendre en compte leurs besoins, intérêts et inputs.

### **Contribution aux Indicateurs Globaux du Spotlight**

Cette consultation potentiellement contribuera aux indicateurs globaux de l'Initiative Spotlight suivants :

- 1.1.1 : # de projets de lois et/ou de politiques nouveaux et/ou renforcés sur la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination élaborés qui répondent aux droits des femmes et des filles confrontées à des formes multiples et croisées de discrimination et sont conformes aux normes internationales en matière de droits humains
- 1.1.3: # de projets de loi et/ou de politiques sur la VFFF violence, y compris la violence familiale et/ou l'égalité des sexes et la non-discrimination qui comprennent des contributions importantes des défenseurs des droits des femmes

---

<sup>2</sup> General Assembly, Secretary General. 2017 *Situation of women and girls with disabilities and the Status of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities and the Optional Protocol thereto*, U.N. Doc. A/72/227, ¶ 10; [Standard Rules on the Equalization of Opportunities for Persons with Disabilities](#); United Nations. General Assembly. 2015. *Report of the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights. Thematic study on the rights of persons with disabilities under Art 11 of the Convention on the Rights of Persons with Disabilities, on situations of risk and humanitarian emergencies*; UNDP. 2018. [Disability Inclusive Development in UNDP: Guidance and entry points; autres ressources](#).



### ***Dispositions additionnelles***

Pour assurer la coordination et l'assurance de qualité, les *produits* de la consultation seront aussi appuyés et révisés techniquement par l'Équipe Programme Spotlight, spécifiquement : la Spécialiste de Cohérence Technique, pour assurer la cohérence avec les différents piliers et initiatives et les approches substantives de législation et politiques publiques de VFFF ; et par le point focal de KM (Spécialiste de Communication RCO), pour assurer que les outils de gestion de connaissances et les leçons documentés soient en lignes avec la stratégie de KM Spotlight.

## **V. Compétences**

**D'une manière générale, le ou la candidat/e doit démontrer les compétences et expériences suivantes :**

- Des connaissances et expériences prouvées en droit et du processus législatif ;
- Des compétences et expériences de travail avec les institutions étatiques, le parlement haïtien, le MCFDF, ministères sectoriels, ONG et les organisations de défense de droits humains ;
- Des expériences en conception et conduite de forums, d'ateliers et d'événement d'envergure nationale et locale, et en processus et méthodes de consultation participative ;
- Des expériences en développement participatif et avec les autorités nationales et locales (un plus) ;
- Une excellente capacité d'expression écrite et orale en français et en créole et avoir une bonne capacité de communication et l'anglais serait un atout ;
- Capacité dans la formulation et révision de textes de loi ;
- Une bonne capacité de rédaction de rapport juridique ;
- Solides compétences analytiques, notamment capacité à évaluer rapidement un large éventail d'informations avec un sens aigu de la qualité des données dans les délais convenus ;
- Capacité d'adhérer au principe de confidentialité et au code de conduite et d'éthique ;
- Bonne maîtrise des technologies de l'information requises pour une présentation organisée de l'information ;
- Avoir une bonne connaissance des acteurs, le MCFDF, le MJSP, le Parlement, les organisations de défense des droits humains intervenant sur la question de la violence faites aux femmes et aux filles, de préférence liés aux groupes cibles du programme Spotlight ;
- Connaissance des normes internationales relatives à la protection des femmes et des filles, du plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et tout autre document officiel relatif à la protection des femmes et des filles ;

En plus de ces compétences et expériences, le ou la consultante doit chercher à établir des relations positives avec tous les partenaires du PNUD et une bonne coordination avec les agences ONU du Spotlight.

## **VI. Dossier de Soumission**

L'appel à candidature est ouvert à toutes les personnes ayant une expérience avérée dans les domaines ciblés. Les dossiers de candidatures doivent être composés comme suit :

#### **Offre technique**

- La lettre de soumission ;
- Brève présentation du consultant ou de la consultante ;
- La note de compréhension de la mission et de la stratégie envisagée pour exécuter le travail selon les TDRS (proposition technique)
- La note méthodologique détaillée ;
- Le chronogramme détaillé tenant compte de la date du début et de la fin de la mission ;
- Les Curriculum Vitae (CV) indiquant les expériences dans le domaine visé ;
- Le chronogramme détaillé des activités et les résultats attendus à chaque phase du processus ;

#### **Offre financière**

La proposition financière indiquant le montant forfaitaire proposé par le soumissionnaire pour la conduite de la consultation.

### **VII. Condition de Paiement**

Les paiements se feront en 4 versements en combinant les 7 livrables du précédent chapitre :

- |                                  |                                         |
|----------------------------------|-----------------------------------------|
| 1. Un premier versement de 30%   | (1er & 2ème livrables)                  |
| 2. Un deuxième versement de 20%  | (3ème & 4ème livrables)                 |
| 3. Un troisième versement de 20% | (5ème & 6ème livrables)                 |
| 4. Un quatrième versement de 30% | (7ème & 8ème livrables / Rapport final) |

#### **Soumission de proposition**

Toutes les propositions doivent être envoyées uniquement par courrier électronique et à l'adresse suivante